

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil municipal de Rivière-du-Nord
tenue à l'Hôtel de Ville de Grande-Anse le mardi 25 mars 2025 à 18h30

RE-2025-02

1. APPEL À L'ORDRE

M. Joseph Lanteigne, maire, appelle la réunion à l'ordre à 18h30 et souhaite la bienvenue aux quelques 7 citoyens et citoyennes présents à cette huitième réunion extraordinaire du conseil municipal de la ville de Rivière-du-Nord.

2. CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents :	Joseph Lanteigne	Maire
	Gérard Battah	Conseiller
	Carole Frigault	Conseillère
	Yvon Godin	Conseiller
	Thérèse Haché	Maire suppléante
	Anne Landry	Conseillère
	Colin MacLellan	Conseiller
Assistaient également :	André Sonier	Directeur général
	Simonne Godin	Greffière municipale
	Patrick Tiam	Consultant

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le maire, M. Joseph Lanteigne, demande au conseil municipal s'il y a des déclarations de conflit d'intérêt à être incluses au procès-verbal de la présente réunion.

Aucune déclaration d'intérêt ne fut prononcée

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Joseph Lanteigne, maire, fait lecture de l'ordre du jour comme suit :

1. Appel à l'ordre.
2. Constatation du quorum.
3. Déclaration de conflits d'intérêts.
4. Adoption de l'ordre du jour.
5. Re-zonage – Rue des Pionniers, Saint-Léolin :
 - 5.1 Résolution – Modification au plan municipal.
6. Offre de services – stratégie de logements.
7. Contribution 2025 – Festival Oktoberfest.
8. Levée de la réunion.

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Mme Anne Landry et appuyé par Mme Thérèse Haché, que l'ordre du jour de la présente réunion soit adopté comme présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2025-023

5. RE-ZONAGE – RUE DES PIONNIERS, SAINT-LÉOLIN

5.1 Résolution – Modification au plan municipal

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Rivière-du-Nord a l'intention de modifier l'arrêté adoptant le plan municipal de la ville de Rivière-du-Nord, secteur de Saint-Léolin, afin d'autoriser des usages commerciaux sur l'ensemble de la rue des Pionniers,

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par M. Yvon Godin et appuyé par Mme Carole Frigault :

- **QU'UN** arrêté soit rédigé à cet effet que ladite modification soit présentée au public le 1^{er} avril 2025 en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville situé au 393, rue Acadie à Grande-Anse à 18h30, et
- **QUE** la Greffière municipale se charge, au nom et pour le compte du conseil, de donner l'avis public prescrit à l'article 25(1) de la *Loi sur l'urbanisme*, indiquant l'intention du conseil, la date et le lieu de la présentation publique, et que les oppositions au plan proposé pourront être présentées au conseil dans les 30 jours de la date de présentation publique en les faisant parvenir au bureau de la Greffière municipale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2025-024

6. OFFRE DE SERVICES – STRATÉGIE DE LOGEMENTS (D)

M. Patrick Tiam, directeur général de la firme de consultation Tiam Consultants, présente au conseil municipal son offre de services pour l'élaboration d'un plan d'affaires structuré afin de soutenir la création de nouvelles unités de logement au sein de la municipalité. Il offre également un service d'accompagnement tout au long de ce processus. Copie de la présentation powerpoint, ainsi que l'offre de services de Tiam Consultants figurent en annexe du présent procès-verbal.

M. le Maire remercie M. Tiam pour sa présentation et indique que le conseil municipal se positionnera officiellement dans les prochaines semaines sur ce dossier.

M. Tiam quitte la réunion à 18h50.

7. CONTRIBUTION 2025 – FESTIVAL OKTOBERFEST (D)

ATTENDU QUE le conseil municipal considère important de supporter le conseil d'administration du Festival Oktoberfest dans ses efforts pour assurer la pérennité de l'événement;

ATTENDU QU'à cette fin, un montant annuel de 20 000 \$ a été prévu aux budgets de la municipalité en 2024 pour une période de cinq (5) ans, pourvu que l'événement se tienne sur le territoire de Rivière-du-Nord,

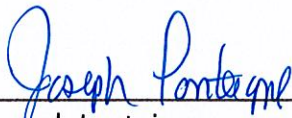
IL EST DÛMENT PROPOSÉ par M. Gérard Battah et appuyé par Mme Anne Landry, que la Ville de Rivière-du-Nord contribue en 2025 un montant de 20 000 \$ au Festival Oktoberfest, représentant le deuxième versement de l'entente de cinq ans conclue en 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

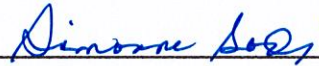
Résolution 2025-025

8. LEVÉE DE LA RÉUNION

Mme Anne Landry propose la levée de la réunion extraordinaire du conseil municipal de Rivière-du-Nord à 19h00.



Joseph Lanteigne
Maire



Simonne Godin
Greffière municipale